

COMPTE RENDU DE SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

21/03/2016

L'an deux mille seize et le vingt et un mars à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur R. PLA, Maire.

Présents : MM. R. PLA, C CHAPRON, J.MALLEA, J.BALLANEDA , M.BAIGES, A. CALLS, A.DABASSE, G.LAFONT, J.M.VIDAL,

Absents excusés: L.AUCHERE (procuration R.PLA) J.TUBERT (procuration J.BALLANEDA), N.ARNOUX (procuration A.DABASSE), X.LOUGARRE

Absents non excusés: D.FIGUERES

Secrétaire de séance : M.BAIGES

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur Raymond PLA demande s'il y a des observations à formuler au sujet du compte rendu de la séance précédente. Pas de remarque. Adopté à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Les nouveaux élus du Conseil Municipal des enfants ont été invités par le Conseil Municipal des adultes à une présentation officielle en présence des parents venus accompagnés leurs enfants. Mr le Maire, Raymond PLA, a rappelé aux jeunes élus la responsabilité qui était la leur en qualité de jeunes élus et a souhaité rappeler le programme pour lequel ils avaient été élus. Les idées sont très intéressantes et certaines déjà bien travaillées par les jeunes élus, comme le lien avec les anciens du village et la participation aux cérémonies patriotiques auxquelles le jeune Maire et ses Adjointes devront participer aux côtés des élus adultes. C'est une immense fierté d'avoir un conseil municipal à Ortaffa et surtout un signal fort pour les habitants. Mr Pla a sollicité Antoine Rappelin, le jeune maire, pour remettre au conseil municipal le règlement intérieur du conseil municipal des enfants afin de valider lors d'un prochain conseil municipal des adultes et ainsi officialiser la relation entre les deux conseils municipaux et rappeler que les enfants seront entendus. Pour clore la venue des enfants et parents, quelques photos ont été prises par Mr Saloni afin de réaliser un article sur l'indépendant.

PLU

Mr le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 21 janvier 2016, les élus avaient voté un projet de requalification des zones naturelles (N) , situées sur le territoire, en espaces naturels sensibles à protéger. Aujourd'hui, Mr le Maire propose en lieu et place de ce projet, de signer une convention avec la SAFER LR, afin de bénéficier de leur assistance technique sur tout le territoire agricole et naturel de la commune, afin de pouvoir être informé des ventes, cessions de parcelles situées en dehors de la zone de préemption urbaine. Ainsi, la commune pourra bénéficier de l'outil vigifoncier qui l'avertira de tous changements sur les zones non urbaines de la commune et réduira surtout la multiplication de dossiers de cabanisation et surtout protéger les espaces sensibles d'Ortaffa. Mr le Maire soumet au vote cette proposition de convention avec la SAFER

Accord par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

Mr le Maire expose que le PLU a été approuvé le 21 janvier dernier et qu'il est nécessaire aujourd'hui de procéder à une première modification simplifiée afin de corriger une erreur matérielle concernant la zone 1AU1 au niveau de son règlement et ses OAP, dans le cadre de la ZAC. De plus, il est nécessaire d'apporter une harmonisation dans le règlement dans son article 11 pour toutes les zones concernant la hauteur des clôtures et la couleurs des ouvertures. Mr le Maire soumet cette modification au vote et dit qu'arrêté sera pris prescrivant la 1ere modification simplifiée du PLU d'Ortaffa

Accord par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

Mr le Maire apporte également une information concernant les études faites par le SIGATECH concernant le passage à gué d'Ortaffa. En effet, il est nécessaire de mettre aux normes cet équipement afin de permettre le passage des poissons et de retenir les alluvions drainés par le fleuve Tech. Le Sigatech souhaite connaître la position de la commune quant à l'avenir de ce passage. 3 scénarii sont proposés : maintien du passage et remise aux normes ; démolition pour construction d'un nouvel ouvrage ou démolition définitive de l'ouvrage. Les élus souhaitent que les études portent sur les 3 propositions.

ZONAGE ASSAINISSEMENT

Lors de l'approbation du PLU la CCACVI n'avait pas encore délibéré pour valider le zonage d'assainissement collectif et non collectif d'Ortaffa qui avait été soumis à la même enquête publique que celle du PLU. Afin de mettre à jour les annexes du PLU, il est nécessaire de prendre un arrêté pour cette mise à jour des annexes. Mr le Maire soumet au vote cette mise à jour

Accord par 12 voix pour;0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

PERSONNEL COMMUNAL

Suite à la CAP qui s'est tenue le 10 mars dernier et après proposition du maire concernant la promotion interne des agents,il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs. Mme LLORI passant ATT Principal 2eme classe et Mr LERICHE et Mme LE MORVAN qui passe de 2eme classe à 1ere classe. Mr le Maire soumet au vote ces 3 promotions. En plus de ces avancements de grade, il y a un avancement d'échelon pour 5 agents communaux. Ces avancements sont automatiques car en lien avec leur carrière. Le Maire validant l'avancement à minima.

Accord par 12 voix pour;0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

PLAN DEPLACEMENT MODE DOUX (PDMD)

Mr le Maire explique que lors de la réunion avec le comité de pilotage pour les plans de déplacements mode doux, il a été décidé de valider les propositions faites par le cabinet indiggo et de rajouter le travail du CAUE de mise en valeur de coeur du village. Ces deux études permettront de mettre en valeur le centre ancien, de réduire la vitesse sur la commune, de réorganiser le stationnement et ainsi permettre aux piétons et cyclistes de se réappropriier les voies publiques. Une prochaine réunion est prévue afin de discuter du projet du parking du souvenir, priorité de la commune.

PARKING DU SOUVENIR

L'étude faite par Mr Boyer de la société AGT a été stoppée car il a fallu prendre en considération les préconisations de l'étude PDMD. Ainsi, il a été proposé de classer la rue des fleurs, rue des pervenches et des micocouliers en zone 20, de fermer à la circulation la rue de vénise et celle longeant l'école primaire jusqu'à la rue des pervenches et de ne mettre donc que deux entrées par la rue des écoles et rue des micocouliers et de ne prévoir qu'une sortie rue des micocouliers. Ainsi, la rue devant l'école primaire sera fermée à la circulation et intégrée dans le parking. Mr le Maire rappelle que l'objectif est double : sécuriser l'accès à l'école et sécuriser les piétons pour aller du centre du village vers l'école et le parc d'enfants et aussi avec la mise en place de la vidéo protection assurer une sécurité du stationnement des véhicules de jour comme de nuit. Ainsi, les 25 stationnements illicites dans le vieux village pourront être déplacés dans le nouveau parking.

FIXATION RODP ERDF

Comme chaque année, la commune reçoit une redevance d'occupation du domaine public payée par ERDF. Suite à une mise à jour des taux, il est nécessaire de délibérer pour prendre en compte cette modification. Mr le Maire soumet au vote ce réajustement qui s'élève pour Ortaffa à une redevance de 197 euros pour 2016

Accord par 12 voix pour;0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

FOURRIERE ANIMALE

Mr le Maire rappelle que la commune a pris un arrêté interdisant la divagation d'animaux domestiques sur la commune. L'Asvp est en charge de faire respecter cet arrêté et tout animal trouvé errant ou divagant sera récupéré par la fourrière animale. Afin de remédier à ce problème récurrent, Mr le Maire souhaite mettre en place un passage mensuel de la fourrière sur la commune afin de stopper ce phénomène de chiens lâchés pour faire leurs besoins sans aucune surveillance et sans respect pour le domaine public. Mr le Maire soumet au vote cette proposition
Accord par 12 voix pour;0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

AUTORISATION STATIONNEMENT TAXI

La Préfecture a communiqué une liste d'autorisation de stationnement de taxi sur la commune. Après vérification il s'est avéré que l'entreprise SIUDA qui avait eu cette autorisation sur un de ses véhicules ne l'avait plus du fait que le dit véhicule n'était plus dans la flotte de l'entreprise SIUDA. Mr le Maire propose de ne plus délivrer d'autorisation de stationnement de taxi sur la commune, considérant que la libre concurrence doit s'exercer dans cette profession également.
Accord par 12 voix pour;0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

ATELIERS MUNICIPAUX

Le permis de construire a été déposé et Mr le Maire propose que soit lancé le marché public pour la construction des ateliers. Il charge Mme Cambou de préparer le DCE et l'avis pour début avril.

VIDEOPROTECTION

Mr le Maire explique que la Préfecture a accusé réception de son dossier de demande d'installation d'un système de vidéoprotection pour le parking du souvenir et des abords de l'école primaire. Afin de bénéficier de subvention pour cet équipement Mr le Maire charge Mme Cambou de lancer une consultation auprès d'entreprises fournissant les systèmes de vidéoprotection.

Mr Pla profite pour informer que Mr Selmanovic a été assermenté et qu'aujourd'hui il est en droit de verbaliser. En conséquence, Mr le Maire explique que pour bénéficier de la verbalisation électronique il est nécessaire de signer une convention avec la Préfecture. Il soumet au vote la signature de cette convention.
Accord par 12 voix pour;0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

TERRASSES DU CANIGOU

Le marquage au sol des emplacements parking a été effectué. Ainsi, tout véhicule ne respectant pas ces emplacements sera sanctionné selon la réglementation du code de la route.

ARRET DE BUS

L'arrêt de bus en bas de l'ancien chemin de Laroque n'a pas d'abris et pour les collégiens mais aussi pour tout autre administré cet abris est nécessaire en cas de pluie. Mr le Maire propose d'étudier un projet d'abris bus en concertation avec le conseil départemental et de prévoir la dépense pour cette année

QUESTIONS DIVERSES

MODIFICATION STATUT SMF

Le SMF a modifié lors de son assemblée du 8 mars dernier une clause de ses statuts qu'il convient aujourd'hui de valider par délibération. Mr le Maire présente cette modification et la soumet au vote.
Accord par 12 voix pour;0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

CHARTRE FORESTIERE

Mr le Maire soumet au vote le renouvellement de l'adhésion de la commune aux communes forestières de la région LR.
Accord par 12 voix pour;0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

PANNEAUX AFFICHAGE COMMUNE

Suite à une demande de certains professionnels, Mr le Maire propose d'harmoniser et de revoir l'affichage sur la commune à savoir la signalisation des bâtiments publics, des commerces et lieux touristiques. Une étude va être réalisée en ce sens.

FILETS AIRE DE JEUX

Le succès que rencontre le city stade oblige la commune à équiper l'aire de jeux de filets pareballons afin de sécuriser les utilisateurs du city stade mais également les riverains et les rues longeant l'aire de jeux. Une consultation a été faite et les filets devraient être installés début avril.

HORAIRES AIRE DE JEUX

Mr Tubert sollicite l'assemblée pour modifier l'horaire de fermeture actuelle de l'aire de jeux et propose de la passer à 18h30 suite au changement d'heure avant la mise en place des horaires d'été. Ainsi à compter du 28 mars prochain le parc fermera à 18h30.

BUDGET CCACVI

Mr le Maire, explique, qu'en sa qualité de vice président des finances de la communauté de communes, il a été amené à préparer et présente le budget primitif 2016 aux élus de la CCACVI et souhaite en faire une brève présentation à l'assemblée afin d'expliquer la bonne gestion financière de la communauté et expliquer le choix proposé de créer la taxe foncière sur le territoire et la porter à 1 % afin de permettre à la communauté de maintenir ses investissements et de faire face à la baisse des recettes liés aux baisses de dotations de l'état.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

R.PLA

J.MALLEA

C.CHAPRON

J.BALLANEDA

N.ARNOUX

L.AUCHERE

M.BAIGES

A.CALLS

A.DABASSE

D.FIGUERES

G.LAFONT

X.LOUGARRE

J. TUBERT

J.M.VIDAL